

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20251209DEC136

Objet: Avenant n° 1 n° 2025-873 - lot n° 1 - Préparation de terrain - VRD - espaces verts et Avenant n° 1 n° 2025-876 - lot n° 5 - Traitement de façade - Bardage relatifs à la Construction d'une crèche de 24 berceaux - Élise Deroche

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le marché n° 2025-873 relatif à la construction d'une crèche de 24 berceaux Elise Deroche – lot n° 1 "Préparation de terrain - VRD – espaces verts " conclu avec la société FTPC,

VU le marché n° 2025-876 relatif à la construction d'une crèche de 24 berceaux Elise Deroche – lot n° 5 "Traitement de façade – Bardage" conclu avec la société AN TOITURE BARDAGE,

CONSIDERANT qu'en cours de chantier, des prestations supplémentaires ont été rendues nécessaires.

DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2025-873 :

- Titulaire : FTPC SAS - 69200 VÉNISSIEUX
- Dénomination du marché : Construction d'une crèche de 24 berceaux – Elise Deroche
- Lot n° 1 : Préparation de terrain - VRD - Espaces verts
- Objet : Prise en compte de travaux supplémentaires
- Montant de l'avenant : + 4 959,00 euros H.T

Article 2 : de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2025-876 :

- Titulaire : AN TOITURE BARDAGE SARL – 69380 CHATILLON
- Dénomination du marché : Construction d'une crèche de 24 berceaux – Elise Deroche
- Lot n° 5 : Traitement de façade – Bardage
- Objet : Prise en compte de travaux supplémentaires
- Montant de l'avenant : + 4 120,00 euros H.T

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 5 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,



Construction d'une crèche de 24 berceaux – Elise Deroche

Lot n° 1 – Préparation de terrain – VRD – Espaces verts

N° 2025-873

Avenant n°1

Entre :

La Ville de Bron, place de Weingarten – CS 30012 – 69671 BRON Cedex, représentée par son maire, Monsieur Jérémie BREAUD, habilité par délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation générale

Ci-après «La Ville de BRON»

et

La société FTPC – 9 Impasse des Rosiers – 69200 VENISSIEUX, Société par actions simplifiée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 453 212 698 représentée par son Directeur Général, Monsieur Fabien LAYRIS-VERGES, dûment habilité à cet effet.

Ci-après «le titulaire»

Préambule

Par acte d'engagement notifié en date du 21/03/2025, la Ville de BRON a confié à la société FTPC le marché public n° 2025-873 relatif à la construction d'une crèche de 24 berceaux – Elise Deroche, Lot n°1 « Préparation de terrain – VRD – Espaces Verts » pour un montant de 128 808,32 € HT.

En cours d'exécution du chantier, des prestations supplémentaires ont été nécessaires.

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : TRAVAUX CONCERNÉS ET MONTANTS

Les travaux en plus-value à prendre en compte pour ce présent avenant sont les suivants :

- Terrassements, mouvement des terres et mises en forme du terrain, préparation générale de terrain, préparation des plateformes suite à la modification des accès au chantier :
+ 4 959,00 euros H.T

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT

Le montant de l'ensemble de ces travaux en plus-value est de + 4 959,00 € HT.

ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

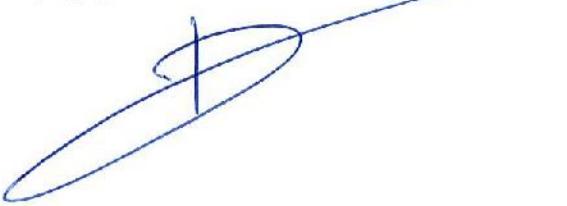
	Marché Initial	Avenant n°1	Marché initial + avenant
Montants en € H.T.	128 808,32 €	+4 959,00 €	133 767,32 €
% d'augmentation		+ 3,85 %	+ 3,85 %

ARTICLE 4 : CLAUSES ET CONDITIONS DU MARCHE INITIAL MAINTENUES

Toutes les autres clauses et conditions du marché, ainsi que ses avenants, demeurent inchangées.

A Vénissieux..., le 18/11/2025

FTPC



Le Maire,
Jérémie BREAUD





Construction d'une crèche 24 berceaux - E DEROCHE

Lot n° 5 – Traitement de façade/bardage

N° 2025-876

Avenant n°1

Entre :

La Ville de Bron, place de Weingarten – CS 30012 – 69671 BRON Cedex, représentée par son maire, Monsieur Jérémie BREAUD, habilité par délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation générale

Ci-après «La Ville de BRON»

et

La société **AN TOITURE BARDAGE** – 76 Route de Fleurieux – 69380 Chatillon, Société à responsabilité limitée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Villefranche-Tarare sous le numéro 793 144 585 représentée par son Gérant Monsieur Franck ALIAS, dûment habilité à cet effet.

Ci-après «le titulaire»

Préambule

Par acte d'engagement notifié en date du 21/03/2025, la Ville de BRON a confié à la société **AN TOITURE BARDAGE** le marché public n° 2025-876 relatif à la construction d'une crèche 24 berceaux – E DEROCHE – Lot n°5 – Traitement de façade/bardage pour un montant de 199 078,01 € HT.

En cours d'exécution du chantier, des prestations supplémentaires ont été nécessaires.

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : TRAVAUX CONCERNÉS ET MONTANTS

Les travaux en plus-value à prendre en compte pour ce présent avenant est le suivant :
- bandeau et caisson décoratif en tôle d'acier laqué remplacé par bandeau et caisson en aluminium brossé : + 4 120,00 € H.T

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT

Le montant de l'ensemble de ces travaux en plus-value est de **+4 120,00 € HT**.

ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

	Marché Initial	Avenant n°1	Marché initial + avenant
Montants en € H.T.	199 078,01 €	+4 120,00 €	203 198,01 €
% augmentation		+ 2,07 %	+ 2,07 %

ARTICLE 4 : CLAUSES ET CONDITIONS DU MARCHE INITIAL MAINTENUES

Toutes les autres clauses et conditions du marché, ainsi que ses avenants, demeurent inchangées.

A CHATELON....., le 05/12/25

AN TOITURE BARDAGE

Le Maire,
Jérémie BREAUD

AN Toiture Bardage

76 route de Pleurieux

69380 CHATELON D'AZERGUES

Tél. : 04 87 24 21 32

franck@an-toiturebardage.fr